



— LES FORMATIONS —
DE L'ADATE

96, rue de Stalingrad 38100 Grenoble

OFFRE DE FORMATION

ANNÉE 2024



<u>Notre organisme de formation</u>	01
<u>Notre équipe, notre méthode, nos moyens d'évaluation</u>	02
<u>Inscription et tarifs</u>	03
<u>Informations pratiques</u>	04
<u>Points de vue des stagiaires en 2022</u>	05

LES FORMATIONS

<u>Journée de sensibilisation au soutien à la parentalité</u>	06
<u>Les fondamentaux de la demande d'asile (1 jour)</u>	07
<u>La procédure de demande d'asile (2 jours)</u>	08
<u>L'accompagnement des bénéficiaires de la protection temporaire : situation des personnes dans le cadre du conflit ukrainien</u>	09
<u>La réunification familiale</u>	10
<u>L'entrée en France des membres de famille (les procédures de réunification et de regroupement familial)</u>	11
<u>La procédure Dublin</u>	12
<u>Journée de sensibilisation au droit des étrangers</u>	13
<u>L'entrée et le séjour en France des personnes de nationalité étrangère</u>	14
<u>La protection sociale en France des personnes de nationalité étrangère</u>	15
<u>Être et devenir français</u>	16
<u>L'accès au travail des ressortissants étrangers</u>	17
<u>Les migrations dans l'Union Européenne : statuts des citoyen-ne-s de l'Union européenne et des membres de leurs familles</u>	18

NOTRE ORGANISME DE FORMATION



L'ADATE, association spécialisée dans l'accompagnement global des personnes étrangères depuis 1974, fédère différents services aux champs d'intervention bien distincts : l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile ainsi que des mineurs non accompagnés en Isère ; l'accès aux droits des ressortissants étrangers qui résident en France ; leur accompagnement sociolinguistique à travers des actions de médiation culturelle, de soutien à la parentalité ou encore d'insertion professionnelle.

A travers ces activités, l'ADATE dispose d'une approche la plus complète possible de la réalité de l'actualité de l'accueil des personnes de nationalité étrangère qui vivent en France.

Fort de sa pratique de terrain, et de son expertise s'agissant des questions migratoires dans leurs principaux aspects (politiques publiques, droit des étrangers, accompagnement social), l'ADATE propose des formations pour soutenir et outiller l'ensemble des acteurs qui accompagnent des personnes étrangères dans leurs démarches socio-administratives, de soins, d'insertion professionnelle, ...

Depuis le 6 décembre 2021, notre organisme de formation est certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ».

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

NOTRE ÉQUIPE

Tous nos formateurs travaillent au sein de l'association dans différents dispositifs : centre d'hébergement pour demandeurs d'asile, permanences d'accès aux droits, pôle insertion, ... et sont spécialisés dans leur domaine d'intervention : juriste en droit d'asile ou en droit des étrangers, référent parentalité, référent sur les questions de lutte contre les discriminations, etc.

Leur activité quotidienne leur a permis de développer une expertise de terrain indispensable à la transmission de la réglementation, confrontée à son application pratique et illustrée par des situations concrètes.

NOTRE MÉTHODE

Notre approche est pédagogique, dynamique et participative.

Nos formations sont construites sur l'alternance entre apports théoriques et situations concrètes, et s'appuient sur les retours d'expériences des professionnels de terrain de l'association (juristes, travailleurs sociaux, médiateurs culturels et psychologues).

Nos supports sont adaptés à la thématique de la formation : power point projeté, quiz, études de cas à partir de situations accompagnées, etc.

MOYENS D'EVALUATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Nous analysons les besoins des stagiaires à travers un questionnaire envoyé à chaque participant au minimum une semaine avant le début de la formation (intitulé "grille de diagnostic préalable"). Ce questionnaire nous permet de prendre connaissance des profils des stagiaires, et d'appréhender leurs attentes. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le déroulé du programme de formation au niveau des stagiaires repéré, ainsi que le niveau de vulgarisation du contenu à leurs expériences.

L'atteinte des objectifs par les stagiaires est réalisée durant la formation par le biais de questions orales, de quiz, ou cas pratiques selon les formations. Nous privilégions toujours ces temps d'échanges, collectifs et collaboratifs, pour s'assurer de l'appropriation des connaissances par les stagiaires et pour détecter les points non compris ou non assimilés.

Un questionnaire d'évaluation « à chaud » est remis à chaque stagiaire à la fin de la session pour vérifier que le contenu correspondait aux attentes de chacun.e. Il est complété par un questionnaire d'évaluation « à froid », envoyé six mois après la formation, pour vérifier la mise en application de la formation par le stagiaire dans son environnement professionnel.

Le traitement de ces questionnaires par l'équipe pédagogique permet de nous évaluer et de faire progresser nos formations.

INSCRIPTION ET TARIFS

Pour s'inscrire à l'une de nos formations proposée dans le calendrier :

Vous pouvez retrouver les thèmes et les dates des sessions de formation programmées dans nos locaux à Grenoble sur [la page dédiée](#) de notre site internet, ainsi que le bulletin d'inscription individuelle à nous renvoyer à l'adresse suivante : formation@adate.org.

Dès réception, nous vous enverrons une convention de formation professionnelle à nous retourner signée pour valider votre inscription définitive.

Dix jours avant la session de formation, vous recevrez une convocation individuelle, ainsi qu'un questionnaire visant à auto-évaluer vos connaissances et indiquer vos besoins et attentes spécifiques.

Dans le mois suivant l'action de formation, nous vous transmettrons la facture, une attestation de présence et les documents ressources diffusés pendant la formation.

TARIFS	1/2 journée	1 jour	2 jours
Normal	100 €	200 €	400 €
Réduit *	50 €	100 €	200 €

** ce tarif s'applique sur présentation d'un justificatif aux étudiants, demandeurs d'emploi et retraités*

Pour nos formations en intra-organisme et nos formations sur-mesure :

N'hésitez pas à nous contacter directement par courriel ou par téléphone :

formation@adate.org
07 66 04 81 76

A réception de votre demande et après avoir identifié ensemble vos besoins, nous vous transmettrons un devis chiffré, accompagné du programme de formation et de propositions de dates.

Lorsque le devis est validé par votre structure, nous établissons la convention de formation professionnelle et organisons avec vous les modalités pratiques d'intervention.

Chaque structure reçoit la facture, les attestations individuelles de formation des stagiaires formés ainsi que les supports et documents ressources diffusés pendant la formation dans le mois suivant la réalisation de l'action.

	1/2 journée	1 jour	2 jours
TARIFS *	650 €	1 300 €	2 600 €

** hors frais éventuels de déplacements et d'hébergement*

Pour plus d'informations :

Veuillez consulter le règlement intérieur [en ligne](#) sur notre site internet.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires et lieux

- Les formations sur inscription individuelle, réalisées dans nos locaux, se déroulent :

- de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h pour les journées entières
- de 9h à 12h30 ou de 13h30 à 17h pour les demi-journées de formation

Les formations sont délivrées dans nos locaux à Grenoble 5 Place Ste Claire (en centre ville). En cas de non-disponibilité de la salle, nous pouvons également délivrer les formations au siège de l'association situé 96 rue de Stalingrad.

L'adresse du site est indiquée sur la convention de formation professionnelle, et confirmée dans la convocation envoyée par courriel au moins 10 jours avant la session de formation.

- Pour les formations réalisées en "intra-organisme" ou les formations sur-mesure :

-les horaires et le lieu de formation sont déterminés avec la structure et précisés dans la convention de formation professionnelle.

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

Pour toute autre situation de handicap, n'hésitez pas à prendre contact en toute confidentialité, afin de vérifier que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et pour que l'on puisse mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rendre la formation accessible : formation@adate.org

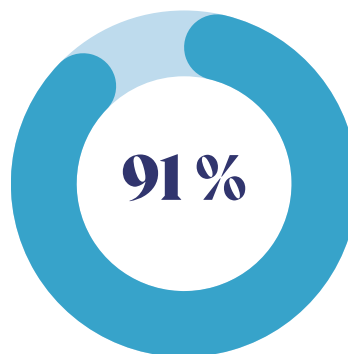
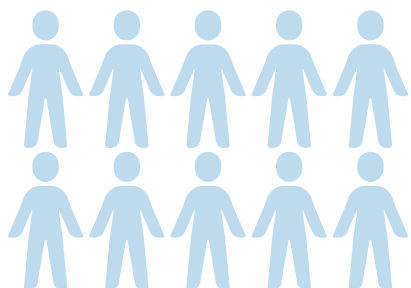
PERSONNES A CONTACTER

- Référente pédagogique : Céline Reimeringer - celine.reimeringer@adate.org - 07 66 04 81 76
- Référente administrative : Kadiatou Lasjaunias - kadiatou.lasjaunias@adate.org - 04 58 17 65 04 (le lundi, mardi et jeudi de 9h à 16h)
- Pour toute autre(s) question(s) : formation@adate.org

POINTS DE VUE DES STAGIAIRES

258 stagiaires formés en 2022

Taux de satisfaction global des stagiaires en 2022



Extraits de commentaires issus des questionnaires d'évaluation renseignés par les stagiaires ayant participé à nos sessions en 2022 :

- Session "La procédure de demande d'asile" sur deux jours :

"La formation était très intéressante et très équilibrée sur les deux jours proposés. Bon mélange entre théorie et cas pratiques. Très bon formateur !"

"Formation intéressante, assez dynamique. Intéressant sur le jour 2 de suivre un cas pratique tout au long de la journée"

"Bravo au formateur pour avoir su rendre la formation vivante et intéressante"

- Journée de sensibilisation au droit des étrangers (1 journée)

"Très instructif et intéressant !"

"Un formateur qui facilite la compréhension du jargon juridique"

"Formation nécessairement dense. Elle est nécessaire pour commencer à se repérer dans le droit des étrangers"

"La formation est très utile en étant accompagnatrice sociale"

- Discriminations et interculturalité (1 journée)

"Formation très intéressante ! J'ai apprécié l'apport théorique couplé aux illustrations avec des situations/expériences menées"

"Cette formation m'a permis de me rappeler que, dans certaines situations dans le cadre de mon travail, je pouvais moi-même adopter une posture discriminante, sans m'en apercevoir (...)"

"Pertinent dans le cadre de notre travail, surtout les apports du matin questionnant les définitions, donnant des exemples d'expériences et de situations "



JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Objectifs

- Acquérir les notions fondamentales sur la parentalité
- Réfléchir à la posture de l'intervenant-e
- Construire et animer des actions en direction des parents

Contenu

Découvrir la parentalité : définition, enjeux et dernières évolutions

Présentation du cadre des actions liées à la parentalité : qui fait quoi ?

Penser une action liée à la parentalité : se poser les bonnes questions

Introduction à l'interculturalité dans le cadre d'une action ou d'un accompagnement parentalité

Boîte à idées : présentation d'actions et outils existants pour faire émerger des idées et favoriser les échanges entre les participant.e.s



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice expérimentée et spécialisée dans les actions autour de la parentalité



Public : professionnel.le.s ou bénévoles souhaitant être sensibilisé.e.s au thème de la parentalité



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques, échanges de pratique



Supports pédagogiques : diaporama, outils d'animation



LES FONDAMENTAUX DE LA DEMANDE D'ASILE

Objectifs

- Comprendre les étapes de la procédure de demande d'asile
- Identifier les acteurs de la procédure
- Connaître les droits des bénéficiaires d'une protection internationale

Contenu

Les cadres juridiques des protections internationales

- Les fondements juridiques
- Les critères d'obtention d'une protection internationale

Le parcours du demandeur d'asile

- Le parcours administratif et le rôle des différentes instances intervenant dans la procédure
- Les conditions matérielles d'accueil du demandeur d'asile (présentation et modalités d'accès)
- Présentation des différentes procédures (normale, accélérée, Dublin)

La demande d'asile auprès de l'OFPRA et de la CNDA

- La procédure devant l'OFPRA et la CNDA (+ délais)
- La demande de réexamen de la demande d'asile

Présentation des droits des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)

- L'état civil
- Le droit au séjour et le droit au travail
- Les droits sociaux d'un BPI
- La réunification familiale



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e dans le droit d'asile



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en lien avec des personnes en demande d'asile ou intéressé-e-s par le sujet



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, quiz, échanges



Supports pédagogiques : diaporama, logigrammes



LA PROCEDURE DE DEMANDE D'ASILE

Objectifs

- Comprendre et maîtriser les étapes de la procédure d'asile ; identifier les autorités en charge de l'asile selon leurs compétences
- Connaître les droits d'un demandeur d'asile, d'un bénéficiaire de la protection internationale, d'une personne déboutée de sa demande
- Comprendre les attentes et les enjeux de la procédure devant l'OFPRA et devant la CNDA
- Maîtriser les délais tout au long de la procédure
- Être capable d'informer et d'accompagner une personne en demande d'asile dans ses démarches, de l'enregistrement de sa demande à la fin de la procédure

Contenu

Jour 1

Introduction

- Le phénomène migratoire
- Les différentes terminologies de l'asile
- Quelques données chiffrées

Les fondements juridiques de l'asile

- Les principaux textes de référence
- Les différentes protection existantes
- Étude de situations

Le parcours du demandeur d'asile

- Les différents acteurs (Spada, GUDA, OFPRA, CNDA)
- L'introduction de la demande d'asile :
 1. le dossier OFPRA et le récit ;
 2. les pièces complémentaires au récit ;
 3. la dématérialisation de la procédure.
- Les droits du demandeur d'asile sur le territoire (santé, travail, scolarité, droit au compte...)

Jour 2

La procédure devant l'OFPRA

- L'activité de l'OFPRA
- La construction du récit et les pièces complémentaires
- La préparation à l'entretien

La procédure devant la CNDA

- L'activité de la CNDA
- L'instruction du recours : délais, AJ, construction du recours
- L'audience et la décision de la CNDA

Les autres procédures existantes

- La demande de titre concomitante à la demande d'asile
- La procédure Dublin
- La procédure temporaire

L'aboutissement de la demande d'asile

- Le statut des déboutés
- Les droits des bénéficiaires d'une protection internationale



Durée : 14 heures, soit 2 journées



Formatrice : juriste spécialisé-e dans le droit d'asile



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en lien avec des personnes en demande d'asile ou intéressé-e-s par le sujet



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, quiz, échanges



Supports pédagogiques : diaporama, logigrammes, mise en situation du parcours d'un demandeur d'asile, étude de cas



L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION TEMPORAIRE : SITUATION DES PERSONNES DANS LE CADRE DU CONFLIT UKRAINIENS

Objectifs

- Connaître les fondements juridiques et le champ d'application de la protection temporaire
- Comprendre l'articulation entre la protection temporaire et les protections obtenues au titre de l'asile
- Comprendre le cadre d'un « changement de statut » pour savoir orienter les bénéficiaires de la protection temporaire dans leurs démarches

Contenu

Introduction

- Les fondements juridiques de la protection temporaire
- Le champ d'application de la protection temporaire (bénéficiaires, personnes exclues)
- Rappels sur la procédure d'accès et sur les droits ouverts par la protection temporaire

L'articulation entre les dispositifs de protection temporaire et de demande d'asile

- Présentation des protections internationales obtenues au titre de l'asile
- Possibilités et implications pour les bénéficiaires de la protection temporaire de déposer une demande d'asile
- Présentation succincte de la procédure d'asile

Les possibilités pour les bénéficiaires de la protection temporaire de déposer une demande de titre de séjour sur un autre fondement du CESEDA

- Présentation des principaux motifs de droit au séjour en France
- Focus sur les conditions pour accéder à un titre de séjour relié à une activité professionnelle (cartes de séjour « salarié », « travailleur temporaire » et « passeport-talent »)
- Les questions soulevées par le changement de statut.



Durée : 3h30 heures, soit 1/2 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangères



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en lien avec des bénéficiaires de la protection temporaire



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation




Méthodes mobilisées : apports théoriques, quiz, échanges à partir de situations rencontrées



Supports pédagogiques : diaporama, schémas



LA RÉUNIFICATION FAMILIALE

 Ce programme peut être adapté sur une demi-journée, et/ou être complété par un module sur la procédure de regroupement familial. Il peut également être complété par un module d'une ou deux journées sur la procédure d'asile.

Objectifs

- Connaître les étapes de la procédure de réunification familiale
- Identifier les autorités qui interviennent dans la procédure, et interagir avec elles en fonction de leurs compétences
- Comprendre les critères à remplir et l'ensemble des pièces à fournir à l'appui de la demande
- Savoir identifier les problèmes rencontrés aux différentes étapes de la procédure, pour être capable de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptés
- Être en capacité d'informer et d'accompagner les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) dans leurs démarches, ainsi que les membres de leur famille au pays

Contenu

Introduction : les deux types de protection internationale et leurs droits spécifiques

Les bénéficiaires de la procédure de réunification familiale : qui sont les membres de famille d'un BPI ?

Les preuves des liens familiaux et les démarches à engager auprès de l'OFPRA, du consulat et dans les pays d'origine et/ou de transit des membres de famille

- Les documents d'état civil établis par les autorités du pays d'origine
- Les documents d'état civil établis par l'OFPRA
- Les éléments de possession d'état

Les étapes de la procédure de réunification familiale

- Introduction pratique de la demande de visa de long séjour
- Éclairages sur les rôles des différentes autorités qui interviennent dans la procédure
- L'issue de la demande et présentation des recours possibles en cas de rejet

Travail en groupe



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étranger-ères



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en lien avec des bénéficiaires d'une protection internationale



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, mises en situation et études de cas concrets



Supports pédagogiques : diaporama, schémas



L'ENTRÉE EN FRANCE DES MEMBRES DE FAMILLE : LES PROCÉDURES DE RÉUNIFICATION ET DE REGROUPEMENT FAMILIAL

Objectifs

- Connaître les procédures permettant à un ressortissant étranger séjournant régulièrement en France d'être rejoint par un/des membre(s) de sa famille
- Identifier les autorités intervenant dans chacune des procédures
- Comprendre les critères à remplir et l'ensemble des pièces à fournir à l'appui des demandes
- Identifier les points de blocage auxquels peuvent être confrontées les personnes accompagnées dans ces démarches.

Contenu

Introduction :

- Présentation des deux grandes procédures légales d'entrée en France des membres de famille
- Les personnes exclues

Partie 1 : La procédure de réunification familiale pour les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)

- Rappels sur les protections obtenues au titre de l'asile
- Les membres de famille d'un BPI
- Les preuves des liens familiaux et les démarches à engager auprès de l'OFPRA, du consulat et dans les pays d'origine et/ou de transit des membres de famille
- Les étapes de la procédure de réunification familiale

Partie 2 : La procédure de regroupement familial

- Les conditions à remplir relatives au demandeur (le regroupant)
- Les membres de famille concernées (et les conditions à remplir)
- Les étapes de la procédure de regroupement familial

Étude de cas (autour d'une situation accompagnée par l'ADATE)



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangères



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en relation avec des personnes étrangères et/ou des membres de leurs familles



Prérequis : connaître les notions de base en droit des étrangers (typologie des titres de séjour et fondamentaux de la demande d'asile)




Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, mises en situation et études de cas concrets



Supports pédagogiques : diaporama, schémas, étude d'un cas



LA PROCÉDURE DUBLIN

 Ce programme peut faire l'objet d'une formation sur une journée en insérant un module complémentaire d'une demi-journée sur la procédure d'asile.

Objectifs

- Comprendre la procédure Dublin
- Comprendre les objectifs du règlement ainsi que les critères de placement en "procédure Dublin"
- Comprendre les enjeux liés aux transferts afin d'informer et d'orienter au mieux les "personnes dublinées"

Contenu

Les fondements juridiques de la procédure Dublin

- Le texte de référence
- Les objectifs du règlement
- Les critères de détermination de l'Etat responsable et le placement en procédure Dublin

Le parcours du demandeur d'asile et le placement en procédure Dublin

- Le Pré-accueil
- Le rendez-vous GUDA (prise d'empreintes ; entretien individuel ; information)
- Le PRD (Pôle régional Dublin)
- La distinction des procédures de prise en charge / reprise en charge, et les délais afférents

Le transfert

- Les délais et les modalités de transfert
- Le recours contre l'arrêté de transfert (délais ; issues ; opportunité du recours)
- La déclaration de fuite

Cas du retour en France de la personne transférée



Durée : 3h30 heures, soit 1/2 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangers et en droit d'asile



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en lien avec des demandeurs d'asile dublinés



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques, échanges



Supports pédagogiques : diaporama, schémas explicatifs



JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU DROIT DES ÉTRANGERS

APPROCHE POUR ACQUÉRIR DES NOTIONS DE BASE

Cette journée offre une vue d'ensemble en droit des étrangers. Il s'agit de comprendre les logiques à l'œuvre et les terminologies ; d'identifier les administrations et leur rôle ; et de se repérer dans les différentes procédures applicables. Attention, nous n'entrons pas dans les détails de chacune des procédures ; ces dernières faisant l'objet de formations dédiées dans le présent catalogue.

Objectifs

- Connaître les définitions (exilés, migrants, réfugiés, étrangers, immigrés, etc.)
- Identifier les acteurs en droit des étrangers et leur rôle (Consulat, Préfecture, OFII, OFPRA, etc.)
- Acquérir une vue d'ensemble du droit des étrangers à travers une présentation des principales procédures

Contenu

Introduction

- Données chiffrées
- Histoire et sources du droit des étrangers

Définitions

- Une catégorisation par nationalité
- Métropole et Outre Mer

Présentation des acteurs qui interviennent en droit des étrangers

Présentation des principales procédures à travers le parcours d'un ressortissant étranger

- La procédure d'asile : une branche du droit des étrangers
- La procédure d'entrée sur le territoire, et ses incidences sur les possibilités de s'installer en France
- La procédure pour obtenir un titre de séjour : présentation des motifs et accès aux préfectures
- La procédure d'éloignement du territoire : incidences des mesures d'éloignement et points de vigilance
- Des procédures d'acquisition de la nationalité française



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangers



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en relation avec des personnes étrangères et leurs familles



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, échanges autour de situations rencontrées



Supports pédagogiques : diaporama, quiz

L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE EN FRANCE

*Cette journée concerne l'accès au territoire et les possibilités de séjourner en France **pour les ressortissants de pays tiers** (c'est à dire les ressortissants de pays non membres de l'Union européenne). Sont également abordées les conséquences en cas de refus à la demande de titre de séjour. Les règles spécifiques concernant les citoyens européens et les demandeurs d'asile ne sont pas traitées dans cette formation (se reporter aux formations dédiées de notre catalogue).*

Objectifs

- Comprendre l'articulation entre les modalités d'entrée sur le territoire, et l'accès à un titre de séjour
- Connaître la procédure d'entrée en France, les démarches et recours possibles en cas de refus
- Comprendre les logiques d'attribution des titres de séjour, les démarches et les recours en cas de refus
- Savoir informer une personne faisant l'objet d'un refus de titre assorti d'une mesure d'éloignement

Contenu

Introduction

- Histoire et sources du droit des étrangers, terminologie (migrant, étranger, immigré, etc.)
- Une catégorisation par nationalités

Modalités d'entrée en France : les visas

- Documents et démarches

Modalités de séjour en France

- Les motifs de séjour en France, le dépôt d'une demande de titre (procédure, documents à joindre et complétude du dossier, délais)
- Typologie des titres de séjour et parcours d'intégration
- Le changement de statut
- Focus sur la procédure d'admission exceptionnelle au séjour

Le refus de titre de séjour et l'éloignement du territoire

- Présentation des mesures d'éloignement et de leur incidence, information sur les délais et voies de recours



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangers



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en relation avec des personnes étrangères et leurs familles



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, échanges



Supports pédagogiques : diaporama, quiz, schémas explicatifs et tableaux de synthèse



LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES ETRANGERES



Cette journée implique de connaître les fondamentaux en droit des étrangers et les typologies de titres de séjour délivrés par la France (par sa pratique professionnelle ; ou en ayant suivi la journée sur "les modalités d'entrée et de séjour en France" auprès de l'ADATE ; ou en s'étant formé-e auprès d'un autre organisme de formation).

Objectifs

- Comprendre les conditions spécifiques applicables aux personnes étrangères pour accéder aux différentes catégories de prestations sociales
- Savoir identifier les droits sociaux auxquels une personne peut accéder en fonction de sa situation administrative
- Accompagner les ressortissants de pays tiers dans leurs démarches de protection sociale

Contenu

Matin

Introduction : le système de protection français ; les sources du droit des prestations sociales

Les conditions d'accès aux prestations sociales spécifiques aux personnes étrangères :
la résidence en France ; la régularité de séjour ; l'ancienneté de présence ; l'entrée en France des enfants ; l'antériorité de titres de séjour

La protection maladie

- Les conditions d'accès au régime général de l'assurance maladie
- L'aide médicale d'état (AME)
- Le dispositif soins urgents et vitaux

Après-midi

Les prestations familiales et assimilées

- Les différentes prestations familiales
- Les conditions spécifiques aux personnes étrangères
- La situation des réfugiés statutaires
- La situation de l'enfant entré hors regroupement familial
- La famille résidant à l'étranger
- Le RSA, la prime d'activité, l'AAH

La protection des risques liés au travail salarié

- L'assurance accident du travail
- L'assurance chômage

La protection vieillesse :

- La pension de réversion
- L'ASPA



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangers



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en relation avec des personnes étrangères et leurs familles



Prérequis : connaître les notions de base en droit des étrangers (typologie des titres de séjour)



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, échanges



Supports pédagogiques : diaporama, jurisprudences

ÊTRE ET DEVENIR FRANÇAIS

Objectifs

- Connaître la différence entre « attribution » et « acquisition » de la nationalité française
- Comprendre les différents modes d'obtention de la nationalité française
- Être en capacité d'informer les personnes étrangères des démarches à effectuer pour obtenir la nationalité française

Contenu

Introduction : définitions et concept

L'attribution de la nationalité française

- Par filiation
- Par double droit du sol
- Pour éviter l'apatridie

L'acquisition de la nationalité française au cours de la vie

1. L'acquisition automatique de la nationalité française : par la naissance et la résidence en France

2. L'acquisition de la nationalité française par déclaration

- Les déclarations auprès du Tribunal judiciaire : les demandes anticipées des jeunes nés et résidant en France / les enfants adoptés, recueillis par un français ou pris en charge par une institution française / la possession d'État
- Les déclarations auprès du Préfet : par les frères et sœurs de français, entrés en France avant 6 ans / par les ascendants de France résidant en France depuis 25 ans / par les conjoints de français
- Les recours contre les refus d'enregistrement d'une déclaration

3. L'acquisition de la nationalité française par décret

- La naturalisation
- La réintégration dans la nationalité française

Les effets de l'acquisition de la nationalité française (date d'acquisition, effet collectif, francisation des noms et prénoms)

Les empêchements à l'acquisition de la nationalité française



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangers



Public : toute personne souhaitant acquérir des connaissances sur cette thématique



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, échanges



Supports pédagogiques : diaporama, jurisprudences



L'ACCÈS AU TRAVAIL DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Objectifs

- Savoir identifier les titres de séjour permettant de travailler en France
- Connaître les titres de séjour délivrés au motif d'une activité salariée et les points de vigilances
- Connaître la procédure de demande d'autorisation de travail et ses critères
- Accompagner un salarié étranger dans le renouvellement de son autorisation de travail et de son droit au séjour

Contenu

Introduction : sources, définitions et fondamentaux sur le droit des étrangers

Présentation des documents de séjour

- les titres de séjour qui n'autorisent pas leur titulaire à travailler
- les titres de séjour qui autorisent leur titulaire à travailler sans demande d'autorisation de travail préalable
- les titres de séjour qui autorisent leur titulaire à travailler avec une demande d'autorisation de travail préalable

La procédure de demande d'autorisation de travail et les critères pris en compte par l'administration lors de l'instruction de la demande

L'articulation entre renouvellement de l'autorisation de travail et renouvellement du titre de séjour

Focus sur la procédure d'admission exceptionnelle au séjour par le travail

Cas spécifiques (changement de statut / rupture du contrat de travail)

Les obligations de l'employeur lors de la conclusion et en cours d'exécution du contrat de travail

La protection des salariés étrangers



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé-e en droit des étrangers



Public : professionnel-le-s ou bénévoles en relation avec des personnes étrangères et leurs familles, employeurs, intermédiaires de l'emploi, ...



Prérequis : disposer de notions de base en droit des étrangers (typologie des titres de séjour)



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, études de cas



Supports pédagogiques : diaporama, schémas explicatifs

LES MIGRATIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE :

STATUT DES CITOYEN·NE·S DE L'UNION EUROPÉENNE (UE) ET DES MEMBRES DE LEURS FAMILLES

Objectifs

- Comprendre les droits des citoyen·ne·s de l'Union Européenne (UE) et des membres de leurs familles (eux-mêmes citoyens de l'UE ou ayant la nationalité d'un pays dit « tiers » à l'UE)
- Connaître les droits des étrangers séjournant légalement dans un autre État européen (c'est-à-dire sous couvert d'un titre de séjour délivré par un autre pays de l'UE)

Contenu

Les citoyens de l'Union européenne (UE)

- La liberté de circulation
- Le droit au séjour et l'accès aux droits sociaux qui en découlent
- Le droit au séjour permanent des citoyens de l'Union

Les membres de famille des citoyens de l'Union européenne (UE)

- Le séjour des membres de famille d'un citoyen de l'Union européenne, eux-mêmes citoyens de l'UE
- Le séjour des membres de famille d'un citoyen de l'Union européenne, eux-mêmes ressortissants d'un pays non membre de l'UE

L'étranger titulaire d'un titre de séjour délivré par un autre pays de l'Union européenne

- Le statut de « résident longue durée-UE » et la délivrance d'un titre de séjour en France
- La carte de séjour « passeport-talent » mention carte bleue européenne



Durée : 7 heures, soit 1 journée



Formatrice : juriste spécialisé·e en droit des étrangers



Public : professionnel·le·s ou bénévoles en relation avec des personnes étrangères et leurs familles



Prérequis : aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation



Méthodes mobilisées : apports théoriques et pratiques, échanges autour de situations rencontrées



Supports pédagogiques : diaporama, schémas explicatifs

Organisme de formation de l'association

Accompagnement et **Dignité** de l'**Accueil** de Tous les **Étrangers**

Siège : 96 rue de Stalingrad 38100 Grenoble

Courriel : formation@adate.org

Tél : 04 58 17 65 04 (le lundi, mardi et jeudi de 9h à 16h)

Déclaration d'activité n° 82380040438

N° SIRET : 305 349 938 00111



MIGRATION • ÉQUITÉ • INTERCULTURALITÉ